



Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi

Sur rendez-vous :

au 02.54.85.00.29

ou <https://rendez-vousonline.fr>

PASSEPORT et CARTE NATIONALE D'IDENTITE



IMPORTANT : présenter obligatoirement les originaux accompagnés de leurs copies.

Aucun dossier incomplet ne sera traité et le rendez-vous sera reporté

La procédure de demande

Vous pouvez pré-remplir votre dossier sur le site <https://ants.gouv.fr/>. Une fois muni de la pré-demande (ou du numéro de la pré-demande), vous devez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil pour finaliser votre dossier avec les pièces justificatives et les timbres fiscaux le cas échéant.

Ou retirer en mairie le formulaire de demande en version papier. Il doit être lisiblement **complété à l'encre noire et en majuscules**. Vous devez **renseigner votre filiation** (nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents).

Attention : en raison de la prise d'empreintes digitales, le demandeur et le mineur à partir de 12 ans doivent impérativement être présents lors de la demande (la présence du mineur lors du retrait n'est pas obligatoire pour la carte d'identité, elle reste obligatoire pour les passeports).

Les cartes d'identité délivrées à compter du 1^{er} janvier 2004 à des personnes majeures sont automatiquement prolongées de 5 ans. Cependant, certains pays n'acceptent pas cette prolongation (voir le site : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI>). Il suffira alors de **fournir une attestation de voyage**.

Les délais de traitement

Le délai de traitement est variable en fonction des périodes de l'année ; prévoir plusieurs semaines. Le demandeur est averti par sms de l'arrivée de sa CNI sur le lieu du dépôt de la demande où il doit la **retirer dans un délai maximum de trois mois**, muni d'un justificatif d'identité avec photo, du récépissé de la demande et de **l'ancienne CNI qui doit être obligatoirement restituée**. **Toute pièce non retirée dans un délai de 3 mois est détruite automatiquement**

	MAJEURS (carte nationale d'identité valable 15 ans et passeport valable 10 ans)	MINEURS (carte nationale d'identité valable 10 ans et passeport valable 5 ans)
CARTE D'IDENTITE	<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes (voir planche photographique sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619) <input type="checkbox"/> ancienne carte nationale d'identité <input type="checkbox"/> copie d'acte de naissance si précédent titre d'identité périmé depuis + de 5 ans, sauf si commune de naissance reliée à COMEDEC Liste des villes adhérentes <input type="checkbox"/> justificatif de domicile datant de moins d'1 an au nom et prénom du demandeur (Original + Photocopie) : facture électricité, gaz, eau, téléphone, avis d'impôts (pas d'échéancier ni d'avis d'échéances) <input type="checkbox"/> Pour les personnes hébergées : justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + copie titre d'identité + attestation sur l'honneur d'hébergement depuis + de 3 mois <p style="text-align: center;"><u>EN CAS DE PERTE OU DE VOL</u></p> <input type="checkbox"/> déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie) <input type="checkbox"/> timbre fiscal de 25 € (achat sur internet https://timbres.impots.gouv.fr , impôts, bureaux de tabac)	<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes (voir planche photographique sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619) <input type="checkbox"/> ancienne carte nationale d'identité <input type="checkbox"/> copie d'acte de naissance si précédent titre d'identité périmé depuis + de 5 ans, sauf si commune de naissance reliée à COMEDEC Liste des villes adhérentes <input type="checkbox"/> justificatif de domicile datant de moins d'1 an (facture électricité, gaz, eau, téléphone, avis d'impôts) (pas d'échéancier ni d'avis d'échéance) au nom et prénom du parent présent muni de sa pièce d'identité le jour du dépôt du dossier. <input type="checkbox"/> garde alternée : justificatif de domicile + pièce d'identité de chaque parent. <input type="checkbox"/> pour les parents divorcés ou séparés : jugement de divorce ou convention <p style="text-align: center;"><u>EN CAS DE PERTE OU DE VOL</u></p> <input type="checkbox"/> déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie) <input type="checkbox"/> timbre fiscal de 25 € (achat sur internet https://timbres.impots.gouv.fr , impôts, bureaux de tabac)
PASSEPORT	<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes (voir planche photographique sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619) <input type="checkbox"/> ancien passeport <input type="checkbox"/> carte nationale d'identité <input type="checkbox"/> copie d'acte de naissance si précédent titre d'identité périmé depuis + de 5 ans, sauf si commune de naissance reliée à COMEDEC Liste des villes adhérentes <input type="checkbox"/> justificatif de domicile datant de moins d'1 an au nom et prénom du demandeur (Original + Photocopie) : facture électricité, gaz, eau, téléphone, avis d'impôts (pas d'échéancier ni d'avis d'échéances) <input type="checkbox"/> Pour les personnes hébergées : justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + copie titre d'identité + attestation sur l'honneur d'hébergement depuis + de 3 mois <input type="checkbox"/> timbre fiscal de 86 € (achat sur internet https://timbres.impots.gouv.fr , impôts, bureaux de tabac)	<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes (voir planche photographique sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619) <input type="checkbox"/> ancien passeport <input type="checkbox"/> carte nationale d'identité <input type="checkbox"/> copie d'acte de naissance si précédent titre d'identité périmé depuis + de 5 ans, sauf si commune de naissance reliée à COMEDEC Liste des villes adhérentes <input type="checkbox"/> justificatif de domicile datant de moins d'1 an (facture électricité, gaz, eau, téléphone, avis d'impôts) (pas d'échéancier ni d'avis d'échéance) au nom et prénom du parent présent muni de sa pièce d'identité le jour du dépôt du dossier. <input type="checkbox"/> garde alternée : justificatif de domicile + pièce d'identité de chaque parent. <input type="checkbox"/> pour les parents divorcés ou séparés : jugement de divorce ou convention <input type="checkbox"/> timbre fiscal de 17 € pour mineurs âgés de – de 15 ans (achat sur internet https://timbres.impots.gouv.fr , impôts, bureaux de tabac) <input type="checkbox"/> timbre fiscal de 42 € pour mineurs âgés de 15 à – de 18 ans (achat sur internet https://timbres.impots.gouv.fr , impôts, bureaux de tabac)
DOCUMENTS ORIGINAUX SUPPLEMENTAIRES A PRODUIRE SELON CAS DE FIGURE CI-DESSOUS		
DEUXIEME NOM – Situation matrimoniale	<input type="checkbox"/> pour une personne mariée : acte de mariage de – de 3 mois ou copie d'acte de naissance de – de 3 mois avec mention de mariage <input type="checkbox"/> nom d'usage de l'ex-conjoint : jugement de divorce qui stipule le maintien du nom d'usage <input type="checkbox"/> pour une personne veuve : acte de décès du conjoint	
NATIONALITE FRANCAISE	<input type="checkbox"/> décret de naturalisation ou certificat de nationalité française	
TUTELLE – CURATELLE	<input type="checkbox"/> jugement de tutelle ou décision de justice attestant la qualité de tuteur (présence du tuteur obligatoire) <input type="checkbox"/> jugement de curatelle	